

Le monde devient fou



Les salariés français vivent une période difficile. A peine sortis des dispositions libérales de la loi EL KHOMRI les fragilisant dans leur exercice professionnel, voici qu'une seconde déferlante arrive par voie d'ordonnances. Nous sommes en pleine politique du pire, laissant place à l'individualisme, et ouvrant grand la porte à l'augmentation des travailleurs pauvres, à la précarité et aux inégalités.

Le salarié devra devenir corvéable à merci, et une fois pressuré, sera licencié, sans le moindre ménagement. S'il n'est pas content, il pourra toujours saisir les prud'hommes afin d'espérer des indemnités plafonnées, et qui ne correspondront plus à son préjudice réel. Que GATTAZ et le MEDEF se félicitent du contenu des ordonnances en dit long...

Le monde des casinos est lui aussi dans des turbulences inégalées au regard du vent de libéralisme absolu soufflant sur notre pays. Les projets les plus fous commencent à poindre comme la privatisation de la Française des jeux, l'ouverture de salle de live betting, la mise en place des clubs, les propositions d'élargissement de l'offre de jeux en ligne et notamment les casinos on line, l'assouplissement des règles d'exploitation de casinos sur les bateaux... Ces projets, s'ils devaient être mis en œuvre, auraient des conséquences purement dramatiques sur les emplois de la Branche des Casinos.

Le modèle que l'on nous propose, n'est qu'un modèle purement mercantile destiné à augmenter les recettes des opérateurs de jeux et les perceptions de l'Etat, au détriment de la protection des mineurs, ou des personnes en situation d'addiction, de la lutte contre le blanchiment et de l'intérêt des salariés d'un secteur paupérisé. Si l'accès aux jeux d'argent est dérégulé et banalisé, serons-nous encore dans un modèle vertueux ? Bien sûr que non, et ce sera une anarchie complète et l'avènement de l'argent roi.

Il est donc déterminant que notre section fédérale continue à se battre sur des thématiques qui peuvent nous sembler particulièrement éloignées. Nous devons tous, employés du secteur des Casinos, prendre conscience des dommages collatéraux que nous pourrions subir en cas de libéralisation totale du marché des jeux d'argent. D'ores et déjà, nous subissons au quotidien des baisses d'effectifs, une forte dégradation des conditions de travail, un exercice de la polyvalence outrancier.

La seule conclusion est que nous devons encore plus nous impliquer dans nos entreprises, salariés, sympathisants, élus ou représentants car plus nous serons unis, plus nous serons efficaces. Aucune cause n'est perdue d'avance si nous resserrons les rangs autour de vraies convictions. Fiers de nos valeurs, nous continuerons le combat jusqu'à être entendus.

Il est temps de nous rejoindre.

Jean-Christophe **TIRAT**
Secrétaire fédéral



**UNE PAGE SE TOURNE,
ET UNE NOUVELLE
(À ÉCRIRE) S'OUVRE**

Page 3

Mais aussi...

Comité de Groupe J.O.A. : un reprenneur pour J.O.A.	2
Portrait : Christophe CALMUS - DS	4
Nouvelle implémentation	5
Et maintenant, c'est Enghien que l'on attaque	6
Vous avez la parole	7

Comité de Groupe J.O.A. : un repreneur pour J.O.A.

C'est quasiment chose faite, le groupe JOA aurait trouvé un repreneur. Selon les éléments rapportés par le Journal des Casinos dans son édition du 1^{er} août, ce serait la société d'investissement Blackstone.

Blackstone est une banque d'investissement américaine créée en 1985 et détentrice, entre autres, de Hilton Group, de Merlin Entertainments, de SeaWorld Parks & Entertainments, ce qui la place en concurrence directe avec The Walt Disney Company dans le secteur du divertissement par exemple.

A l'issue de l'exercice 2015/2016, le groupe JOA affichait un chiffre d'affaires de 227 millions d'euros, soit une progression de 13% sur un an avec un PBJ en hausse de 7% du PBJ.

Le président du directoire du groupe JOA envisageait, pour l'exercice 2016/2017, une hausse de 10% de recettes. L'arrivée

de Blackstone permettrait donc au groupe JOA de se développer en Europe mais également de consolider sa place au niveau national puisque le marché est en reprise sensible.

Pour l'heure, les négociations sont encore officiellement en cours et l'ensemble des IRP, tenus à une réserve de rigueur, doivent encore être consultés pour une finalisation qui serait effective avant la fin de l'année.

Dominique DORGUEIL
R.S. au Comité de Groupe JOA
DS du casino de Canet-en-Roussillon



Ne restez plus seuls !

EXPRIMEZ-VOUS !

personnel-de-casino.forumactif.com

www.focasino.info

Contacts & renseignements

FEC FO

Section Fédérale des Casinos et Cercles de Jeux
54 rue d'Hauteville • 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 91 88 ou 91
Fax : 01 48 01 91 92
Email : casinos@fecfo.fr

Informations légales

Directeur de la publication :
Serge Legagnoa
54 rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél. : 01 48 01 91 91
Email : fecfo@force-ouvriere.fr
ISSN 1248 - 167 X

Sites associés

<http://www.fecfo.fr>
<http://www.focasino.info>
<http://www.foenghien.fr>
<http://www.fo-casino.fr/>

- **Groupe TRANCHANT.** La commune de SETE (34) verra bien son établissement de jeu déménager. Selon *MIDI LIBRE* (03/07/17) "la municipalité le verrait bien du côté de Cayenne, à la jonction des canaux". Un hôtel quatre étoiles pourrait également accompagner l'ouverture de ce nouvel établissement.
- Ce déménagement ne sera pas effectif tout de suite. En effet, il ne devrait pas voir le jour avant 2022.
- **FRANCAISE DES JEUX.** Le site historique de MOUSSY le VIEUX va déménager suite à la vente des bâtiments. A la suite de cette annonce l'inquiétude monte chez les salariés du groupe F.D.J. *Le PARISIEN* (20/09/17) "de nombreux salariés de la Française des jeux (FDJ) expriment sans détour leur inquiétude après l'annonce du rachat plus que probable du site par le groupe Tereos, qui projeterait de faire venir 400 salariés de la région lilloise et de Belgique". FO saura rester attentive à ce dossier.

Une page **se tourne**, et une nouvelle (à écrire) **s'ouvre**

Chaque Congrès Fédéral est un tournant pour l'organisation des Sections Fédérales Professionnelles. Celle des Casinos et Cercles de Jeux n'échappe pas à la règle, et Lille sera l'occasion d'élire nos nouvelles instances, une partie des membres élus à Perpignan ayant atteint l'âge de la retraite.

C'est notamment le cas de Christian GASPERINI, membre du Bureau de la Section Fédérale, et d'Hervé HOBÉ, Secrétaire actuel qui, après de nombreuses années d'un engagement militant sans faille, vont goûter à un repos bien mérité. Sans eux et leur travail acharné, la Section Fédérale ne serait sûrement pas ce qu'elle est aujourd'hui, à savoir une structure efficace. Ils ont également largement contribué à faire de Force Ouvrière la première organisation syndicale du secteur, position confortée à ce jour.

Chaque organisation est confrontée à la pyramide des âges et au perpétuel renouvellement de ses instances. Une nouvelle génération devra perpétuer l'action de Force Ouvrière. C'est dans cet esprit de formation et de transmission "des savoirs" que notre Section Fédérale continuera de fonctionner, afin de préparer son propre avenir.

La place des femmes au sein de l'organisation est également une question prégnante, et nous sommes nombreux à vouloir que nos camarades féminines prennent la place qu'elles méritent au sein des instances nationales, eu égard à leur admirable travail de terrain dans les entreprises du secteur. Là encore, il s'agit d'un enjeu majeur au regard des règles régissant la parité, notamment en matière électorale.

Enfin, la Conférence professionnelle de la Section qui se tiendra durant le Congrès Fédéral de Lille, sera l'occasion rêvée de débattre de nombreuses thématiques afin de renforcer notre action et notre efficacité.

L'un des risques majeurs est assurément de voir les casinos absorbés à terme par l'hôtellerie, dans le cadre du projet de fusion des Branches. La spécificité de nos métiers et de nos savoir-faire, ne saurait se diluer dans une Branche énorme, où nous ne pourrions pas défendre efficacement vos intérêts.

A cet effet, nous pensons que la seule fusion qui aurait du sens, si fusion il y a, serait de regrouper tous les métiers des jeux d'argent en une seule et même Branche : casinos, loteries, paris hippiques et jeux en ligne. Une telle situation permettrait de défendre d'un point de vue

social ou réglementaire, des métiers soumis aux mêmes contraintes, notamment au regard du code de la sécurité intérieure. De plus, une telle structuration permettrait à notre Section Fédérale d'être légitime sur l'intégralité des sujets liés aux jeux d'argent, notamment dans le cadre de la non concurrence entre les 3 filières historiques de jeux : casinos, loteries, paris hippiques et les jeux en ligne. De cet équilibre dépend en partie notre avenir. Cette réflexion doit être menée sans aucun tabou.

Ce Congrès et notre Conférence Professionnelle seront donc un lieu d'échange, de débat, de prise de décision, mais aussi de célébration, car Hervé et Christian méritent un hommage digne pour leur long investissement au sein de notre Section Fédérale des Casinos et Cercles de Jeux Force Ouvrière.

Rappelons qu'ils en étaient déjà membres à une époque où la télé couleur n'existait que dans les romans de science-fiction...



Jean-Christophe TIRAT
Secrétaire fédéral
Tél. : 01 48 01 91 88
casinos@fecfo.fr



Christophe CALMUS

Christophe, Délégué syndical FO du casino de Saillies-de-Béarn (66), a la ferme conviction qu'il faut remettre l'homme au centre des préoccupations :

"Améliorer les conditions de vie de notre société pour les futures générations."

A 51 ans, Christophe CALMUS, est un vieux briscard de la vie publique. Très impliqué dans la vie sociale de sa région et engagé depuis des décennies en tant que militant politique, il a aujourd'hui rejoint les rangs du militantisme syndical.

Arrivé de l'île de la Réunion, après y avoir fait carrière dans le service après-vente, en qualité de responsable d'atelier, il arrive en métropole en 2011. Cette même année, il intègre le casino des Pyrénées-Atlantiques en qualité de technicien machines à sous.

Il sera également amené à occuper un poste de croupier.

Constatant les conditions de travail auxquelles sont soumis ses camarades de travail, il prend l'initiative de créer le premier syndicat de cet établissement.

Cette décision s'avère positive puisqu'il reçoit la confiance des salariés de son entreprise en étant élu en qualité de délégué du personnel.

Les années qui ont suivi ont permis l'avancée des droits sociaux des salariés ; avec, entre autres, la fin de l'annualisation des heures de travail et un retour à la mensualisation bien plus profitable en terme de rémunération des heures supplémentaires.

On peut également rajouter à son crédit la mise en place des chèques cadeau.

Il permettra aussi le respect des articles de la convention des Casinos concernant le paiement de la polyvalence ; à savoir la rémunération des croupiers passant au poste de chef de table.

Les membres du Bureau de la Section Fédérale FO Casinos et Cercle de Jeux lui souhaitent bon courage et lui assurent leur entier soutien dans ses futures revendications.



Damien BRISSAC
Membre du Bureau
de la Section
fédérale



Nouvelle implantation

Nouvelle section syndicale au casino de PORT-LA-NOUVELLE, FORCE OUVRIERE continue son extension dans le monde des casinos et confirme sa place de leader.



Eglantine BALOUP
DS FO délégué syndical PORT La NOUVELLE.



Le 17 août dernier ont eu lieu les élections des délégués du Personnel au Casino de PORT la NOUVELLE. A cette occasion, notre organisation Force Ouvrière présentait, pour la première fois, une liste dans le collège unique au poste de titulaire.

Un pari qui s'est avéré gagnant puisque le dépouillement des urnes a permis de voir Madame Eglantine BALOUP élue avec 100 % des suffrages correctement exprimés dès le premier tour.

A ce titre nous avons rencontré Eglantine BALOUP, toute nouvelle Déléguée du Personnel et Déléguée Syndicale FO.

Bonjour Eglantine,

Tout d'abord toute l'équipe de la section syndicale tient à te féliciter pour l'heureux événement survenu cette année avec l'arrivée de ton second fils "Capitaine Jack".

Tu démontres ainsi que l'engagement syndical n'est pas incompatible avec une vie familiale.

Pourquoi et dans quel contexte as-tu contacté les membres du bureau de la section fédérale des casinos FO ?

J'ai été amenée, suite à un problème de polyvalence au sein du service caisse MAS /JEUX, à entreprendre des recherches sur mes droits.

Après une brève navigation sur internet j'ai pu, au travers du site www.foca-sino.info, prendre contact avec Hervé HOBBE, secrétaire de la section fédérale des Casino et cercle de Jeux FO.

Celui-ci a su m'apporter la plus grande attention et m'a redirigée vers Damien BRISSAC référent FO Casino pour la région Occitanie.

Qu'est-ce qui t'a décidé à présenter ta candidature aux élections des Délégués du Personnel ?

La première motivation à ma candidature au poste de délégué du personnel, est mon souhait d'acquérir des connaissances en droit social en entreprise.

Cette aspiration a trouvé son élément déclencheur suite aux problèmes rencontrés au sein de mon casino.

En effet, ne sachant vers qui me tourner et les démarches à suivre pour trouver les réponses à mes questions j'ai ressenti une sensation d'isolement.

J'ai donc fait le souhait que jamais plus personne ne se retrouve dans une telle situation, qui fût fort désagréable pour moi.

Je souhaite être présente et guider à mon tour mes collègues de travail.

Dans quel climat social se sont déroulées ces élections ?

Les élections se sont parfaitement déroulées. En effet, la Direction de mon établissement a mis en place l'ensemble des démarches administratives nécessaires au bon déroulement du scrutin.

Ne négligeant aucun détail afin que tout se passe correctement.

Mais avant cela il y a eu la rencontre avec Damien BRISSAC qui a su me conseiller, me mettre en confiance et me rassurer, cela étant nouveau pour moi. Novice dans l'univers syndical il a été mes yeux pour mes débuts. Il est bon de se sentir soutenu et encadré dans ces moment-là.

Quelles sont vos principales revendications ?

Nos principales revendications seront dans un premier temps la reconnaissance du travail de nuit et l'indemnité de celui-ci. Les conditions de travail, temps de pause, paiement des heures supplémentaires et le respect du temps de repos entre deux sessions de travail.

MERCI à l'UD DE L'AUDE à travers son Secrétaire général, Marc ADIVEZE, pour toute l'aide qu'il a su nous apporter.

Damien BRISSAC
Membre du Bureau
de la Section
fédérale



Et maintenant, c'est Enghien que l'on **attaque**

Le casino d'Enghien-les-Bains est actuellement en appel d'offres, dans le cadre du renouvellement de la DSP. Nous nous sommes aperçus qu'une nouvelle entité juridique avait été créée et que c'est cette dernière qui candidait.

Cette situation ne va pas sans poser d'importants problèmes car si le Groupe Barrière obtenait la concession, l'intégralité des contrats de travail SEETE serait transférée vers cette nouvelle entité juridique. La conséquence directe est que l'intégralité des accords d'entreprises serait remise en cause. Cette situation est proprement inacceptable pour Force Ouvrière.

Nous avons eu une réunion de groupe le 19/09/2017 durant laquelle, en qualité de Délégué syndical de Groupe j'ai abordé le sujet concernant la DSP et la création de la nouvelle entreprise. Notre Organisation syndicale comporte un Délégué Syndical issu de la SEETE, ce qui nous permet d'être des interlocuteurs directs sur les conséquences de la nouvelle DSP auprès du Siègne.

Monsieur DECOUTERE, DRH Groupe, nous a clairement indiqué que la volonté n'était pas d'aboutir à la dénonciation des accords d'entre-

prises existant. Il nous a même indiqué la volonté de les maintenir en intégralité.

Nous avons proposé, du fait de l'absence de personnel et d'Institutions représentatives au sein de la nouvelle entreprise (STTE), de signer rapidement un accord de Groupe listant l'intégralité des accords qui serait reprise et qui est actuellement en vigueur au sein de la SEETE. Dans le prolongement, cet accord sera prorogé par la signature d'un nouvel accord avec les partenaires sociaux d'Enghien, dans le cadre d'un accord d'adaptation anticipé, tel que prévu par l'article L. 2261-14-3. Il est important qu'un engagement contractualisé impose à la Direction de la STTE de mettre en place des accords identiques à ceux actuellement en vigueur. Nous sommes en attente de la réponse définitive du siège sur ce point. Cette position a été proposée par FO, et soutenue par la CGT et la CFE-CGC.

Nous voulons un engagement ferme et juridiquement fiable du Groupe, pour préserver les emplois, les salaires et les accords d'entreprise des salariés d'Enghien !

De plus, il nous a été indiqué que l'intégralité des Institutions représentatives actuelles serait transférée sur la STTE,

comme le prévoit le code du travail. Ainsi notre syndicat associé à la CGT dispose d'une capacité à signer les nouveaux accords, afin de préserver les intérêts des salariés. N'étant plus majoritaires, les nouveaux accords pourront cependant être frappé de nullité si une opposition dans le cadre légal devait intervenir de la part des autres syndicats.

Nous resterons particulièrement vigilants concernant les contrats de travail des salariés qui ne seraient pas transférés dans la nouvelle entreprise et resteraient sous contrats SEETE, et principalement des salariés du Grand Hôtel suite à la construction d'un nouveau bâtiment.

Nous nous battons pour que les salariés du plus grand casino de France, ne soient pas les laissés pour compte d'une manœuvre semblant préméditée afin de faire tomber l'intégralité des accords existants et, une fois de plus, faire des économies sur la masse salariale.

Philippe MANGIN
DS du casino
d'Enghien-les-Bains



Braquage : Après l'attaque à main armée avortée au casino d'Evian, c'est au tour de l'établissement de Salins-les-Bains, dans le Jura, de subir un braquage. Fin juillet, un homme fait irruption dans l'enceinte du casino et se fait remettre la somme de 25 000 €.

Selon LE PARISIEN (27/07/17) "un homme encagoulé et armé d'un pistolet fait irruption dans l'établissement et braque un employé avant de se faire remettre le contenu des trois caisses La police judiciaire de Dijon est saisie de l'enquête".

Vous avez la parole...

■ **Mon employeur me demande souvent de ne prendre qu'un jour de repos hebdomadaire. En a-t-il le droit ? Claire R. (secrétaire)**

Bonjour Claire, tu dois disposer de 2 jours de repos hebdomadaires et ton employeur doit s'efforcer de s'organiser afin que ces 2 jours soient pris consécutivement.

Toutefois, en cas de forte activité ou de nécessité imprévisible, ce repos hebdomadaire peut être déterminé de façon à permettre aux bénéficiaires de ne disposer que d'une journée complète de repos, étant précisé qu'il y aura au minimum 36 heures entre 2 séances de travail, la seconde séance de repos étant reportée dans la limite d'un cumul de 8 journées par an dans les 12 mois suivants.

■ **Ayant actuellement des problèmes financiers, puis-je demander un acompte à mon employeur ? François C. (technicien)**

Bonjour François, un acompte peut être versé à partir du 15 de chaque mois aux employés qui en font la demande. Dans le cas de rémunération au pourboire des employés des JT, cet acompte, qui ne peut en aucun cas imposer à l'employeur d'arrêter une seconde paie mensuelle, sera calculé forfaitairement en prenant pour base les pourboires acquis à l'employé pour la période écoulée du 1^{er} au 15.

■ **Occupant actuellement un poste d'agent d'entretien dans un casino, mon employeur peut-il m'imposer une tenue ? Stéphane H. (agent d'entretien).**

Bonjour Stéphane, un employeur peut t'imposer une tenue vestimentaire. Toutefois, cette mesure doit se justifier par la nature des fonctions que tu occupes. De plus les restrictions apportées par ton employeur à ta liberté vestimentaire doivent être justifiées, par l'activité professionnelle, et proportionnées au but recherché.

Le salarié qui ne respecte pas la tenue imposée peut faire l'objet d'une sanction ou d'un licenciement.

L'employeur peut également t'imposer une tenue vestimentaire pour préserver la santé et la sécurité des salariés (exemples : des chaussures de sécurité, lunettes de sécurité...) Art. L. 1121-1 code du travail.

"Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché".

L'obligation que t'impose ton employeur par le port obligatoire d'une tenue de travail contraint celui-ci à certaines obligations notamment en termes d'habillement et de déshabillage.

Effectivement le temps d'habillement ou de déshabillage, s'il n'est pas considéré comme du temps de travail effectif, doit donner lieu à des contreparties en temps ou en rémunération selon des modalités arrêtées dans l'entreprise, en conformité avec l'article L. 3121-3 du code du travail.

■ **Salarié dans un casino depuis 3 ans, je dois changer de logement. Pourrais-je bénéficier d'un jour de congé pour ce déménagement ? Xavier T. (cuisinier)**

Bonjour Xavier, malheureusement tu ne pourras pas bénéficier d'autorisation d'absence exceptionnelle pour ton déménagement.

En effet la Convention Collective des Casinos (CCN) prévoit bien une autorisation d'absence exceptionnelle rémunérée mais celle-ci est accordée sous une franchise de 5 ans.

■ **Croupière depuis quelques mois, il arrive régulièrement que mon employeur me fasse partir avant l'heure indiquée sur mon planning. Comment sont considérées ces heures ? Ne vais-je pas rencontrer des problèmes sur ma feuille de paie ? Mandy Q. (croupière)**

Bonjour Mandy, la convention collective des casinos est très claire à ce sujet.

Les heures d'inactivité liées à la fin d'une période de travail interrompue par l'employeur, notamment en l'absence de clientèle, communément appelées

heures de premier départ sont payées comme temps de travail mais ne sont pas assimilées à du temps de travail effectif pour le décompte des heures supplémentaires et ne donnent pas lieu à récupération.

■ **Me rendant dans mon casino en utilisant uniquement les transports en commun. Pourrais-je bénéficier de "réduction" de la part de mon employeur ? Agnès V. (agent administratif)**

Bonjour Agnès, effectivement les dispositions légales permettent, aux salariés du secteur privé, la prise en charge d'une partie de leurs frais de trajet, et ceux uniquement pour les transports en commun. Par transport en commun, il faut entendre le métro, le bus, le tramway, le train et la location de vélo.

Les remboursements se font sur la base de 50% du prix du transport, exclusivement pour les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires, d'un tarif de 2^{ème} classe. Les salariés à temps partiel effectuant moins d'heures qu'un mi-temps recevront un remboursement au prorata du nombre d'heures travaillées.

Les remboursements de l'employeur se font mensuellement y compris pour les abonnements annuels. Tout remboursement devra être mentionné sur la feuille de paie. **Le montant des remboursements est exonéré d'impôt sur le revenu.**

Vous souhaitez faire paraître un article dans votre magazine L'Enjeu... Contactez-nous !
folenjeu@hotmail.com

Damien BRISSAC
Membre du Bureau
de la Section
fédérale



ADHÉREZ À FO !

**MON EMPLOI, MON SALAIRE,
MES CONDITIONS DE TRAVAIL,
LE STRESS, MA CARRIÈRE,
LA SÉCURITÉ SOCIALE,
LA RETRAITE...**

**JE VEUX ÊTRE INFORMÉ(E),
JE VEUX COMPRENDRE,
ME DÉFENDRE, PROGRESSER !
SEUL(E) ?**

FO est représenté dans plus de 70 casinos

Pour adhérer et/ou créer une section syndicale

Libre, déterminé(e) : j'adhère ! sur Internet : w.fecfo.fr



Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

Mail : Casino : Dépt :

Date :/...../.....

Signature :

ou à remettre à :



à renvoyer à la Fédération des Employés & Cadres **FORCE OUVRIÈRE**

Section Casinos & Cercles de Jeux

54, rue d'Hauteville • 75010 Paris • Tél. : 01 48 01 91 88

Fax : 01 48 01 91 92 • Mail : casinos@fecfo.fr

